



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2024/10/121

Culture

Séance du 14 octobre 2024  
Date de convocation : 8 octobre 2024  
Membres en exercice : 33  
25 présents – 31 votants  
Le quorum est atteint.

**OBJET :** Autorisation pour la commune de Vauvert de signer la convention de collecte de dons avec la « Fondation du Patrimoine » dans le but de restaurer le Temple

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

### Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, Emmanuelle GAVANON, Agnès AUGUSTE.

### Absents ayant donné procuration :

Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Jean DENAT  
Francine CHALMETON a donné procuration à Annick CHOPARD  
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Daniel SALMERON  
René GIMENEZ a donné procuration à Emmanuelle GAVANON  
Serge GARNIER a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET  
Carole CALBA a donné procuration à Agnès AUGUSTE

### Absents :

Sandrine RIOS  
Jean-Pierre GUSAÏ

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Michel MATIVAL a été élu à l'unanimité** (Jean DENAT(2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON (2), Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET(2), Emmanuelle GAVANON (2), Agnès AUGUSTE (2)).

**RAPPORTEUR** : M. Michel MATIVAL, conseiller municipal

**EXPOSE** : Premier acteur de générosité en faveur du patrimoine, depuis plus de 25 ans, la Fondation du Patrimoine mobilise donateurs et bénévoles au secours du patrimoine de leur région. Près de 3000 projets par an sont désormais accompagnés par la Fondation du patrimoine.

La Fondation aide les propriétaires qu'ils soient des collectivités, des particuliers ou des associations, qui s'investissent pour rendre la France plus belle. Elle accompagne chaque projet pour trouver des financements publics et privés afin que le patrimoine culturel devienne opportunité d'emploi, de découverte, d'éducation et de lien. Dons, mécénats, aides fiscales, subventions des collectivités, jeux Mission Patrimoine portés par Stéphane Bern et FDJ et aides de la Fondation sont autant de soutiens mobilisés pour la sauvegarde du patrimoine français.

L'objet social de la Fondation couvre toutes les expressions du patrimoine national : tous les types de bâtiments (théâtres, lieux de culte, moulins...) mais aussi le patrimoine non bâti comme les paysages, milieux naturels, espèces en danger, mobiliers, véhicules...

Depuis sa création en 1996, la Fondation du patrimoine a ainsi accompagné plus de 35 000 projets de restauration, sur tout le territoire. Cela est possible grâce aux partenaires et mécènes, ainsi qu'aux près de 61 000 donateurs particuliers (2023) qui, par leur don ou legs, apportent leur pierre à l'édifice global de sauvegarde et de transmission du patrimoine.

Ainsi, depuis 5 ans (2018-2022), les ressources mobilisées par la Fondation du patrimoine ont plus que triplé pour atteindre un montant cumulé de 489 M€.

Dans le cadre du projet de travaux de réhabilitation du Temple, il est envisagé de faire appel à une souscription publique. Pour mettre en œuvre ce type de dispositif, il est nécessaire de pouvoir s'appuyer sur l'expertise et l'expérience de partenaires ayant une connaissance de ce type de financement, du contexte des collectivités territoriales et également des enjeux patrimoniaux que sous-entend ce type d'opération.

Ce projet de convention de collecte de dons renforce la volonté de la commune de Vauvert d'œuvrer pour la protection et la valorisation de son patrimoine et de développer des politiques de reconquête et de réhabilitation de ce dernier.

Cette démarche s'inscrit en cohérence avec le projet de territoire, au service de l'attractivité du territoire du programme national Petites Villes de Demain dont la commune de Vauvert est lauréate (AXE 3 : Valoriser, promouvoir et enrichir les PATRIMOINES (matériel et immatériel), la CULTURE et les ARTS en requalifiant les espaces publics, en valorisant les formes urbaines et en favorisant la découverte touristique – Fiche action n° 14).

Il s'articule également avec le contrat Bourg Centre Occitanie et la stratégie de développement de la Communauté de Communes de Petite Camargue, définie notamment par son Projet de Territoire (tourisme) et son Plan Climat Air Energie Territorial.

**PROPOSITION** : Le rapporteur propose donc au conseil municipal :

- D'approuver de faire appel à la compétence de la Fondation du Patrimoine pour lancer la souscription publique dans le cadre de la réhabilitation du Temple,
- D'approuver la conclusion d'une convention de collecte de dons avec la Fondation du Patrimoine,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de collecte de dons et tous documents y afférent.

**DECISION** : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
DECIDE

**D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur** (Jean DENAT(2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON (2), Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET(2), Emmanuelle GAVANON (2), Agnès AUGUSTE (2))

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**A Vauvert, le 14 OCT. 2024**

**Le maire,**

  
**Jean DENAT**



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....**1.7.OCT. 2024**
- sa notification le.....
- sa publication le.....**1.8.OCT. 2024**.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,

La directrice générale des services,  
Yolande Cavalier

